

DA 172 – 16.11

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 20 décembre 2016

relative à un

CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ANIMALIER AU CHEMIN DE-SALES

Vu l'article 30, al. 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de déménager les animaux situé au quartier de l'Étang et d'aménager un nouveau parc animalier ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 19 OUI, 3 NON et 10 abstentions,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 780'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires à l'aménagement d'un parc animalier au chemin De-Sales ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 780'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF TTC 780'000.00 au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 33.331 de 2018 à 2037.

